

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2016

Le 13 septembre deux mille seize à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Montmartin-sur-Mer, dûment convoqués par lettre individuelle en date du six septembre deux mille seize se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Norbert GUILBERT, maire de Montmartin sur Mer.

Présents : Norbert GUILBERT, Michel PERAULT, Isabelle BOURDIN (pouvoir à Aurélie FAUTRAT) Yves BURNOUF, Brigitte LECORDIER, Sophie PAYSANT, Aurélie FAUTRAT, Annie NEE, Stéphane BRANDY, Serge PENEL, Germain LE CALVEZ, Olivier BECK, Victor BRIAND, Florence CARIOT, Christine HENDERYCKSEN (pouvoir à Germain LE CALVEZ)

Demande de rajout à l'ordre du jour les points suivants :

- Repas cantine école primaire : instituteurs
- Annulation décision modificative crédits supplémentaires budget camping, opération d'ordre
- Proposition vente statues plâtres

A l'unanimité, le conseil valide et accepte ces demandes

Mr Serge PENEL remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation conseil municipal en date du 12/07/2016.

Mr le Maire indique aux membres du conseil municipal, qu'il n'est pas nécessaire de demander l'approbation du compte rendu du conseil municipal dès lors où aucun rajout n'a été demandé après la séance.

Repas cantine école primaire : instituteurs

Mr le Maire indique au conseil que suite au changement de prestataire, des demandes ont été reçues pour la prise de repas adultes.

Le conseil municipal fixe le coût du repas à 5 € pour les instituteurs, agents communaux ou élus.

13 votes pour et 2 votes en abstentions.

Délibération n°2016/13/09-01

Annulation décision modificative crédits supplémentaires budget camping, opération d'ordre

Monsieur le Maire demande l'annulation de la délibération n°2016/12/07-08 prise lors de la séance de conseil en date du 12 juillet dernier. A l'unanimité, le conseil accepte cette demande.

Délibération n°2016/13/09-02

Proposition vente statues plâtres

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande reçue pour l'achat de statues communales en plâtres stockées à l'ancien presbytère. Monsieur BECK, indique qu'il est nécessaire de contacter la conservation départementale du patrimoine pour une préemption éventuelle. Monsieur le Maire mentionne que ces statues sont présentes depuis de nombreuses années, elles ne font pas parties du stock répertorié sur l'inventaire de l'église, cette personne intéressée a indiqué en avoir déjà acquis auprès de la Commune d'Agon-Coutainville.

Monsieur LE CALVEZ propose que cette personne fasse une offre à la Commune et que l'on propose la vente de ces statues d'une façon publique.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'ouvrir la vente de ces statues à toute personne intéressée, à réception des offres dans un délai d'un mois à compter de ce jour, le conseil validera cette vente au plus offrant.

Délibération n°2016/13/09-03

Dossier église de Montmartin sur Mer : ATECOM

Monsieur le Maire revient sur l'état général de l'église, il mentionne qu'il est urgent d'intervenir pour sa rénovation.

Lors de la séance du conseil municipal en date du 28 avril 2016, il avait été étudié une proposition d'un maître d'œuvre pour la rénovation de l'église, la décision avait été reportée car il n'était pas mentionné l'utilisation de nacelle.

Monsieur le Maire présente au conseil une nouvelle proposition de la société avec l'utilisation d'un drone.

Coût global 5 000 € net vendeur soit 5 400 € TTC.

Monsieur LE CALVEZ demande le prix de la location d'une nacelle, Monsieur le Maire indique que la location d'une nacelle pour l'installation des illuminations est d'environ 700 € la demi-journée.

A l'unanimité, le conseil valide ce devis

Délibération n°2016/13/09-04

Travaux plateau surélevé devant école primaire : devis

Monsieur le Maire présente au conseil des devis concernant la réalisation d'un plateau surélevé devant l'école primaire de Montmartin sur Mer. Cette somme a été inscrite au budget 2016 pour un montant de 30 000 € pour 2 plateaux, après consultation du département un seul plateau suffit.

Conseil Général de la Manche : assistance technique 1 000 € HT soit 1 200 € TTC et travaux 9 600 € HT plus divers/imprévus 1 480 €, total général = 13 000 €

Sas LEHODEY TP : 9 210 € HT soit 11 052 € TTC

Société EUROVIA : 12 413 € HT soit 14 895.60 € TTC

Si le Département n'est pas choisi pour la réalisation des frais d'études à hauteur de 600 € seront à régler.

Ces travaux sont importants, un déplacement des eaux pluviales sera fait de l'autre côté de la route.

Madame FAUTRAT, interroge le conseil à savoir si ces travaux ne vont pas rajouter des écoulements supplémentaires sur les eaux pluviales rejetées dans la rue des Périers ? Monsieur BECK indique qu'il faut être très vigilant sur la réalisation définitive de ces travaux concernant la hauteur de ce plateau.

Monsieur le Maire indique qu'une zone « 30 » sera créée, ces travaux sont effectués à la demande des parents d'élèves et compte tenu de la vitesse excessive des voitures.

Monsieur le Maire propose le devis de la Société LEHODEY, moins disant et le paiement au département de la mission d'assistance.

A l'unanimité, le conseil valide ce devis et Madame FAUTRAT demande une vigilance pour la gestion des eaux pluviales.

Délibération n°2016/13/09-05

Projet éclairage public

Monsieur le Maire présente au conseil un devis de la Société CEGELEC pour: 8 690.00 € HT soit 10 428.00 € TTC, pour un projet d'éclairage public lié aux travaux d'effacement des réseaux au lotissement REDIER, 5 candélabres sont prévus. Ce projet n'était pas inscrit au budget mais compte tenu de l'économie effectuée pour les travaux du plateau surélevé, ce projet peut être validé.

Un enrobé sera à prévoir avec sûrement un coût élevé compte tenu de la différence de hauteur du lotissement et de l'Avenue de la Brequette,

A l'unanimité, le conseil valide ce devis.

Délibération n°2016/13/09-06

Convention gens du voyage : encaissement des fonds

Monsieur le Maire indique au conseil que suite à l'occupation du terrain lieu-dit « Les Vieux Champs », durant les périodes du 10 au 21 juillet et du 31 juillet au 07 août, un montant de 180 € et 932.40 € ont été encaissés correspondant au coût d'occupation journalier par caravane, prévu dans les conventions signées par les deux parties.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'encaisser ces sommes. Madame FAUTRAT demande si ces sommes peuvent être affectées au budget espaces verts, Monsieur le Maire répond « non », elles seront inscrites au budget global comme encaissement extraordinaire.

A l'unanimité, le conseil accepte

Délibération n°2016/13/09-07

Monsieur le Maire indique également que suite à la 2^{ème} occupation de ce terrain il y a eu beaucoup de dégâts et que le terrain est de ce fait impraticable pour une durée d'environ 3 mois.

Une benne remplie de gravats a été posée pour empêcher de nouvelles occupations, l'année prochaine il sera prévu dès le début de l'été de bloquer l'accès au terrain.

Contrat d'études : projet aménagement « Hôtel du Bon Vieux Temps »

Lors de la séance du conseil municipal en date du 28 avril 2016, il a été validé le devis de la Société REAL'CONCEPT pour un montant de 6 100 € HT soit 7 320 € TTC pour 2 phases.

Monsieur le Maire présente au conseil une nouvelle proposition à ce jour qui annule et remplace la précédente (il est nécessaire de faire appel à un économiste pour le choix d'un maître d'œuvre), pour :

- Etat des lieux de l'existant
- Relevés des mesures de distribution du rdc actuel, murs, cloisons, portes, sanitaires, issues et autres ;
- Etablissement d'un plan actuel et projection d'aménagement des futurs commerces ;
- Descriptif des prestations et étude financière du coût des travaux permettant de déterminer une enveloppe budgétaire ;

Pour un montant de 2 600 € HT soit 3 120 € TTC

A l'unanimité le conseil valide cette nouvelle proposition.

Délibération n°2016/13/09-08

Dossier « Hôtel du Bon Vieux Temps » choix économiste

Intervention de Madame LECORDIER pour faire le point sur l'évolution de ce dossier, elle indique que Monsieur le Maire signera le compromis de vente pour le 20 septembre prochain, le dossier de demande de subvention auprès du FISAC est à déposer pour le 27 octobre prochain. Suite à la parution dans la presse d'un appel à candidatures, plusieurs candidatures ont été reçues.

Le choix d'un économiste est nécessaire pour la recherche d'un maître d'œuvre, Monsieur le Maire présente au conseil 2 devis :

Devis Cabinet LECLERC :

- Rédaction des documents et gestion des consultations pour le choix de l'équipe de Maîtrise d'œuvre, et pour les missions de contrôle technique, de coordination de sécurité, pilote de chantier, d'études géotechniques, et pour les travaux = 3 800.00 € HT soit 4 560.00 € TTC

Devis groupement ATECOM :

- Mise au point du programme à partir des éléments fournis, élaboration du dossier de consultation des maîtres d'œuvre, élaboration du DC des autres organismes (CT, SPS, OPC éventuel), aide éventuelle dans la mise au point des dossiers de subvention, assistance lors de la consultation, analyse des offres et proposition du mieux disant = 3 000.00 € (pas de TVA, statut d'autoentrepreneur)

Madame FAUTRAT demande où est basée le groupement ATECOM, réponse de Monsieur le Maire : Cherbourg.

Monsieur LE CALVEZ demande si la société a fourni des références de chantier, Monsieur le Maire en indique une quinzaine. Si ATECOM est choisi pour la première tranche, cela permettra de voir comment il travaille et éventuellement de les choisir pour d'autres missions.

A l'unanimité, le conseil valide le devis du groupement ATECOM.

Délibération n°2016/13/09-09

Suppression des trop pleins postes de relèvements

Lors de la séance de conseil municipal en date du 16 octobre 2015, il avait été indiqué que des travaux sur les postes de relèvements seraient effectués, engagement pris vis-à-vis de l'Agence Régionale de la Santé afin d'assurer la bonne qualité des eaux de baignade.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur LE CALVEZ intervient en tant que président du SITEU MHAL pour expliquer ces travaux, il indique les soucis rencontrés sur différents postes de relèvements, lors des dysfonctionnements les rejets ne sont pas pompés et se déversent dans les fossés ce qui entraîne des eaux parasites.

Monsieur le Maire présente 2 devis :

Société SITPO : 1 750.00 € HT soit 2 100.00 € TTC

Société SAUR : 880 .00 € HT soit 1 056.00 € TTC

A l'unanimité, le conseil valide le devis de la SAUR.

Délibération n°2016/13/09-10

Travaux cheminement piétonnier et accès personnes à mobilité réduite

Monsieur PERAULT explique au conseil la nécessité des travaux d'aménagement de voirie, soit : un accès pour les personnes à mobilité réduite du stationnement du parking à l'accès de la mairie et un cheminement piétonnier pour les enfants du parking à l'école. Plusieurs parents d'élèves ont sollicité cet aménagement.

Monsieur le Maire indique que la présence du garde champêtre aux horaires de sortie de l'école est issue du plan Vigipirate en vigueur, sa présence n'est pas de faire traverser et surveiller les enfants.

Il présente des devis qui ont déjà été validés afin de faire rapidement les travaux, cette somme est inscrite dans le budget dans le cadre de la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Devis Société LEHODEY : 565.00 € HT soit 678.00 € TTC

Devis SIGNAUX GIROD NORD-OUEST : 868.50 € HT soit 1 056.60 € TTC

Mise en vente bâtiment communal 17 rue Franquet

Monsieur le Maire indique au conseil que la Communauté de Communes de Montmartin sur Mer doit rejoindre le nouveau bâtiment pour le 1^{er} décembre prochain. Il demande au conseil l'autorisation au conseil de mettre en vente le bâtiment, cette vente permettrait le financement du projet d'aménagement du bâtiment « Hôtel du Bon Vieux Temps ».

Monsieur LE CALVEZ est d'accord pour la mise en vente à condition que la recette générée par cette vente soit attribuée aux travaux à effectuer rue Franquet soit assainissement, voirie...

Monsieur le Maire indique qu'il ne peut répondre favorablement à cette demande, des travaux dans cette rue sont prévus mais ultérieurement. Quand le diagnostic des réseaux actuellement en cours sera terminé, la Commune pourra étudier les travaux.

Monsieur BECK indique que la municipalité actuelle vend beaucoup de biens communaux.

Monsieur PENEL répond que le produit de ces ventes sera réinvesti dans l'achat du bâtiment « Hôtel du Bon Vieux Temps », ce n'est donc qu'un transfert de biens

Monsieur BRIAND, souligne l'état calamiteux du presbytère, que rien n'a été fait dans le passé pour l'entretenir et qu'il est temps de le vendre.

Monsieur le Maire propose la mise en vente du bâtiment sis 17 rue Franquet, au prix de 150 000 € net vendeur.

12 votes pour et 3 votes contres car pas de réaffectation du produit de la recette au profit de travaux divers rue Franquet.

Délibération n°2016/13/09-11

Mise en vente terrains rue du Haut de la Lande

Monsieur le Maire présente au conseil un projet de lotissement communal rue du Haut de la Lande, ce projet permettrait une source de financement pour le projet d'aménagement de commerces. Le prix de ces terrains ne pourra être envisagé qu'après un chiffrage des travaux d'aménagement.

Mr LE CALVEZ indique qu'un projet similaire avait été envisagé il y a quelques années, à l'époque les services de la DDTM avaient indiqué que ces terrains sont en zone humide et que dans le cadre d'un aménagement de terrains constructibles, il faudrait retrouver une zone humide sur le territoire de la Commune, de plus il lui semble que la largeur de l'accès aux terrains est insuffisante.

Monsieur le Maire répond que la largeur actuelle est de 3 mètres et que cela est suffisant et qu'un accès par le lotissement voisin est envisagé, une étude des prescriptions sera faite.

A l'unanimité, le conseil accepte la mise en vente de ces terrains suivant les prescriptions réglementaires.

Délibération n°2016/13/09-12

Proposition d'un projet éolien

Monsieur le Maire indique au conseil avoir été consulté par le groupe Eolien Normand pour un projet éolien sur le territoire de la Commune à savoir si ce projet pouvait aboutir. Des retombées financières pour la commune de l'ordre de 24 113.98 € / an sur 25 ans seraient constatées, ainsi que pour l'exploitant et le propriétaire du terrain. Ce projet est situé aux environs du terrain de foot.

Monsieur LE CALVEZ indique que dans les documents du PLU transmis par les services de la DDTM, il est mentionné : « Sur les communes littorales, les éoliennes sont interdites » et dans le POS actuellement en vigueur sur la commune, ces terrains sont situés en zone agricole, non constructible.

Monsieur BECK indique que compte tenu de la visibilité des sites classés de Montmartin sur Mer et de Régnéville sur Mer ce projet devrait être présenté en commission des sites classés. De plus un projet similaire avait été proposé il y a environ 6 ou 7 ans et que cela avait été étudié avec la Communauté de Communes qui avait décidé de ne pas donner suite, car il souhaitait maintenir une démarche de développement touristique et non économique.

Il indique également que des nuisances sonores seraient sûrement constatées sur la commune d'Orval sur Sienne plus que Montmartin sur Mer, voire des problèmes de réception ou de nuisances suite aux ondes déclenchées.

Monsieur LE CALVEZ rajoute que dans le cadre des marchés publics et compte tenu du montant des recettes éventuelles générées une consultation auprès d'autres entreprises serait obligatoire.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que ce n'est qu'un premier contact pris avec ce groupe, aucune décision n'est demandée à ce jour.

Il propose qu'une analyse globale soit effectuée.

Annulation vente terrain rue Graime

Monsieur le Maire indique au conseil la demande d'annulation d'un compromis de vente pour un terrain rue Graime, litige sur la surface réelle de vente malgré un nouveau bornage effectué.

A l'unanimité, le conseil décide de reporter cette décision.

Modification compte épargne temps

Actuellement placement en compte épargne temps uniquement des congés annuels non pris.

Possibilité aux agents communaux de placer sur le compte épargne temps leurs heures supplémentaires ou leurs heures de permanence du samedi.

A l'unanimité, le conseil accepte cette modification.

Délibération n°2016/13/09-13

Affaires diverses

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de remerciement « FC SIENNE » pour le versement de la subvention 2016

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de Mr HADAMAR (infirmier) pour louer le local communal rue de la mer : ancien cabinet dentaire. Il propose au conseil une location sur la base de 500 € mensuel.

Madame LECORDIER informe le conseil des dates des manifestations communales suivantes :

- Repas des anciens le 06 novembre 2016 à la salle des fêtes de Lingreville
- Arbre de Noël le 18 décembre 2016 à la salle des fêtes de Quettreville sur Sienne

L'ordre de jour est épuisé à 20 h40